

Communiqué de presse

Paris, le 28 septembre 2026

La Fédération Française des Agences de Presse (FFAP) a saisi aujourd'hui l'Autorité de la Concurrence pour non-respect par Google de ses engagements pris en 2022¹, à la suite du lancement cet été en France d'AI Overviews et d'AI Mode au sein de son moteur de recherche.

Cette saisine est motivée notamment par le fait que le déploiement de ces nouveaux services, qui permettent à l'utilisateur d'accéder à une réponse générée par IA en lieu et place de la liste de traditionnels liens cliquables qui renvoyaient vers des pages Internet, est intervenu sans aucune négociation avec la FFAP. Google a purement et simplement mis les agences de presse devant le fait accompli.

Et ce, alors que ces nouveaux services produisent des impacts majeurs, documentés depuis plus de deux ans à travers le monde - la France étant l'un des derniers pays à connaître cette révolution du moteur de recherche de Google.

L'information produite par des journalistes au sein des rédactions des agences de presse est l'un des carburants, l'une des matières premières des nouveaux services proposés par Google. C'est parce que ces informations sont de qualité, c'est parce que les agences de la FFAP détiennent un agrément CPPAP, que Google utilise notamment les contenus protégés des agences de presse pour alimenter ses nouveaux services.

Depuis deux siècles, les agences irriguent la presse et les médias. Elles ont toujours été à la pointe de la technologie, depuis l'agence Havas, ancêtre de l'AFP, qui utilisait dès le 19^e siècle le télégraphe pour transmettre ses informations d'abord en France, puis dans le monde entier.

Toutefois, le développement de ces nouveaux services ne peut se faire sans une négociation de bonne foi et sans un cadre équilibré, offrant aux agences de presse l'assurance d'une valorisation juste et équitable de leurs contenus.

Aujourd'hui, les agences de presse de la FFAP demandent à l'Autorité de la concurrence de veiller à l'équilibre de leurs relations avec Google et au respect des engagements pris par cette dernière.

*

Avec ses trois syndicats, SAPHIR (photo), SAPI (texte) et SATEV (audio et vidéo), la FFAP rassemble 83 agences de presse qui représentent ensemble un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 450 millions d'euros, soit environ 75% du chiffre d'affaires global réalisé par l'ensemble des agences de presse en France.

Christian Gerin, Président

Contact : Florence Braka, f.braka@ffap.fr – 06.03.51.70.18

¹ Cf. décision de l'Autorité de la concurrence n° 22-D-13 du 21 juin 2022 relative à des pratiques mises en œuvre par Google dans le secteur de la presse.